



Règles de sécurité pendant le travail

● Respectez les règles de bases

- Utilisez votre engin conformément aux dispositions prévues par le constructeur.
- Utilisez le régime moteur adapté à l'activité.
- Evitez les manœuvres brutales.
- N'essayez pas de monter, de descendre en marche, même à vitesse très réduite.
- Ne descendez de votre engin qu'une fois :
 - l'équipement posé au sol,
 - le moteur arrêté et la clef de contact retirée (clef retirée en cas d'arrêt prolongé),
 - le frein parking serré.

● Présence du personnel sur les engins

- Il est interdit de transporter des passagers sur les engins, sauf si celui-ci est spécialement aménagé.
- Utilisez un appareil spécialement conçu pour cette tâche (nacelle, plate-forme élévatrice de personnes).

● Protection des piétons

- Soyez vigilant lors des manœuvres d'avant et de recul.
- Tenez compte des angles morts lors des manœuvres de marche arrière.
- Maintenez les rétroviseurs propres et pensez à vous en servir.
- Ne déplacez jamais les godets pleins ou vides au-dessus de la tête des autres personnels.
- Avant de relever les stabilisateurs, assurez-vous que la transmission est au point mort.



● Stabilité

- Assurez-vous de la résistance au sol. Si nécessaire, utilisez les plaques de répartition sous les stabilisateurs.
- Ne placez pas les roues et les stabilisateurs trop près des bords de fouille.
- Roulez avec le godet en position fermée et l'équipement baissé.

● Travaux de terrassement

- Prenez les précautions nécessaires pour vous protéger contre la chute des matériaux.
- Ne faites pas d'excavation en sous-cavage.
- En cas de risque d'éboulement, des dispositifs de soutènement ou de confortation doivent être prévus et mis en œuvre.
- Chargez les camions avec précaution, ne heurtez pas la benne et encore moins la cabine.
- Equilibrez le chargement dans la benne.
- Posez l'équipement au sol même pour les arrêts de courte durée.

● Levage de charges

- Assurez-vous que les **vérifications réglementaires** du véhicule et des équipements ont bien été effectuées.
- Assurez-vous que le véhicule est équipé pour effectuer des **opérations de levage** (**dispositif d'accrochage** de la charge qui s'oppose au décrochage accidentel et un **système d'avertisseur sonore** ou visuel indiquant le dépassement de la charge nominale).
- Organisez les manutentions de telle façon que les charges ne passent **pas au-dessus du personnel**.
- Avant chaque manœuvre, **avertissez vos collègues** qui travaillent à proximité de la charge à l'aide de l'avertisseur sonore.
- Si la charge n'est pas visible du conducteur, un **aide** doit diriger le conducteur et s'assurer que personne ne se situe dans la zone d'évolution de la charge.
- Répartissez les charges selon les équipements et les limites prévues dans le tableau des charges.
- Ne soulevez jamais une charge **brutalement**.
- Ne levez jamais une charge à une hauteur injustifiée pour la manœuvre à effectuer. Gardez la charge **aussi près que possible du sol**.
- Stabilisez la charge en choisissant un **mode d'élingage adapté**.

● Equipement benne

- Terrassez en évitant un **balancement excessif** de la benne.
- Maintenez l'équipement **en extension** pour empêcher la benne de heurter la cabine.
- Si la visibilité directe n'est pas assurée, un **aide doit vous guider**.
- Ne laissez jamais l'aide guider manuellement la benne preneuse.
- A l'arrêt, sortez la benne du puits, éloignez la pelle du bord du puits et posez la benne au sol.
- Ne laissez jamais une fouille ouverte **non balisée**.

● Règles de circulation

- Adaptez la vitesse aux **difficultés du terrain**.
- Roulez avec le godet en **position fermée** et l'**équipement baissé**.
- Ne roulez **pas trop près des bords de talus** ou des bords de tranchées.
- Respectez la **signalisation**.
- Avant tout transfert par la route, vous devez :
 - relever les stabilisateurs et les verrouiller,
 - rentrer le balancier et abaisser la flèche,
 - bloquer la flèche en position transport.

Règles de sécurité après le travail

- Arrêtez et **stationnez correctement** le véhicule.
- Ôtez la clef de contact.
- Nettoyez le véhicule et en particulier les **phares**, les **feux**, les **catadioptrés**, le **pare-brise** et les **vitres**, les **panneaux de signalisation**.
- Faites le **tour du véhicule** pour vérifier visuellement son état (fuites, feux cassés...)
- Vérifiez les **différents niveaux** (huile, lave-glace, liquide freins, carburant...)
- Assurez-vous de la **stabilité** des équipements dételés.



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter
les conseillers en Hygiène et Sécurité au :

02 99 23 31 20 ou 02 99 23 41 33